

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'OTTERBURN PARK TENUE LE LUNDI 16 MARS 2026 À 19 H 30, AU CENTRE CULTUREL ET COMMUNAUTAIRE DE LA POINTE-VALAINE, SITUÉ AU 85, RUE D'OXFORD, À OTTERBURN PARK, PROVINCE DE QUÉBEC

À cette séance ont été dûment convoqués, selon la Loi sur les cités et villes, les membres du conseil municipal.

À l'ouverture de la séance sont présents : mesdames les conseillères/messieurs les conseillers Carl Hurtubise, Sylvain Morin, Marc Girard Alleyn, Isabelle Minier, Alexandre Turcotte, Natacha Thibault formant quorum sous la présidence de madame Mélanie Villeneuve, mairesse.

Autre(s) présence(s) : Madame Christine Ménard, directrice générale, et Monsieur Yvan Laberge, greffier.

Après vérification du quorum, madame Mélanie Villeneuve, mairesse, déclare la séance ordinaire du 16 mars 2026 ouverte.

RÉSOLUTION
2026-03-078 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

La séance est ouverte à 19 h 32.

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Marc Girard Alleyn, appuyé par madame la conseillère Natacha Thibault :

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance modifié avec l'ajout du point suivant :

13.1 Acceptation des déboursés pour la période du 18 février 2026 au 17 mars 2026.

1. Adoption de l'ordre du jour

- 1.1 Adoption de l'ordre du jour
- 1.2 Rapport mensuel du conseil

2. Première période de questions

3. Adoption des procès-verbaux des séances du conseil et dépôt des procès-verbaux des réunions, des commissions et des comités

- 3.1 Dépôt du procès-verbal de la séance ordinaire du comité consultatif d'urbanisme dans la Ville d'Otterburn Park tenue le 17 février 2026
- 3.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 16 février 2026

4. Avis de motion

- 4.1 Avis de motion du projet de Règlement numéro 447-5 révisant et remplaçant le Règlement numéro 447-4 adoptant le Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de la Ville d'Otterburn Park

5. Règlementation

- 5.1 Présentation et dépôt du projet de Règlement numéro 447-5 révisant et remplaçant le Règlement numéro 447-4 adoptant le Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de la Ville d'Otterburn Park

6. Administration générale

- 6.1 Adoption des lettres de mandat des comités consultatifs de la Ville d'Otterburn Park pour l'an 2026

- 6.2 Dépôt du rapport annuel concernant l'application du règlement sur la gestion contractuelle
- 6.3 Projet de Planification des besoins d'espace du Centre de services scolaire des Patriotes - Avis
- 6.4 Dépôt - Liste d'embauche des employés saisonniers pour la piscine et le camp de jour
- 6.5 Dépôt du rapport de la mairesse - Bris d'aqueduc rue Mountainview - Contrat pour cas de force majeure
- 6.6 Rendez-vous Collectivités viables 2026 : S'adapter – Pour des communautés résilientes - Événement organisé par Vivre en ville et qui aura lieu le 18 juin 2026
- 6.7 Embauche – Chef division urbanisme et développement durable
- 7. **Finances**
- 7.1 Dépôt du rapport d'activités de la trésorière - Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités
- 8. **Développement et mise en valeur du territoire**
- 8.1 Demande de PIIA pour la construction d'une maison en rangée (Modèle C de 6 unités) - Lot 6 538 120 – 2793, boulevard Dormicour (adresse projetée)
- 8.2 Demande de PIIA pour la construction d'habitations en rangée (Modèle D de 4 unités) - Lots 6 538 248 et 6 538 064 – 509, rue Rosalie-Dessaulles et 590, rue Marc-Jeannotte (adresses projetées)
- 8.3 Demande de PIIA pour la construction d'une habitation unifamiliale avec logement supplémentaire - Lot 6 605 697 – 279, rue Vigneault (adresse projetée)
- 8.4 Demande de PIIA pour la construction d'habitations unifamiliales en rangée (Modèle D de 6 unités) - Lots 6 538 045 et 6 538 256 – 438, rue Étienne-Guertin et 541, rue Rosalie-Dessaulles (adresses projetées)
- 8.5 Nomination au comité consultatif d'urbanisme dans la Ville d'Otterburn Park pour la période du 1er juin 2026 au 31 décembre 2027
- 9. **Travaux publics**
- 9.1 Services professionnels en laboratoire, contrôle des matériaux et environnement – Octroi de contrat
- 9.2 Location d'un balai mécanique avec opérateur – Octroi de contrat au plus bas soumissionnaire conforme
- 9.3 Disposition de biens – Service des travaux publics
- 9.4 Demande de subvention au Fonds municipal vert
- 9.5 Travaux de réfection de surfaces sur les trois terrains de tennis du parc Copping – Octroi de contrat
- 10. **Famille, culture et loisir**
- 10.1 Demande d'aide financière – CCIVRR - Partenariat Gala 2026
- 10.2 Demande d'aide financière – Intégration compétences
- 11. **Environnement**

12. **Sécurité aux citoyens**
13. **Affaires nouvelles**
14. **Deuxième période de questions**
15. **Levée de la séance**

RAPPORT MENSUEL DU CONSEIL

Madame la mairesse Mélanie Villeneuve

- 17 février : Participation à une rencontre de la Ville et de ses partenaires en prévision de l'ouverture du boisé des Bosquets
- 18 février : Participation à un Podcast du Centre d'action bénévole de la Vallée du Richelieu concernant la Guignolée
- 19 février : Discours inaugural de la présidente de la CMM
- 19 février : Séance de la MRCVR
- 20 février : Première réunion du comité tripartite stratégique de la Pointe-Valaine
- 23 février : Retour sur le plan directeur des parcs
- 5 mars : Séance préparatoire de la MRCVR
- 9 mars : CA de la corporation des Fleurons du Québec
Plénier public
- 10 mars : Atelier sur la politique du patrimoine
- 11 mars : Commission de sécurité
- 12 mars : CA de l'ORHVR
- 12 mars : CA de la RISIVR
- 13 mars : CA de la RTDM
- 13 mars : CA de la TCRM

Monsieur le conseiller Carl Hurtubise

- 17 février : Rencontre avec Connexion Nature et la ville pour discuter des prochaines étapes du Boisé
Rencontre Comité Consultatif Urbanisme
- 18 février : Rencontre comité ADHOC concernant le règlement sur la déontologie
- 23 février : Rencontre avec la firme EXP et les responsables du côté administratif de la Ville pour une présentation concernant le Plan directeur des parcs
Rencontre comité ADHOC Communications pour discuter de la refonte du site Internet
- 25 février : En substitut à Mme la Mairesse, participation au C.A. de la Régie de Police Richelieu Saint-Laurent
- 26 février : Webinaire Parlons énergie avec CRE Montérégie et Hydro-Québec
- 2 mars : Plénier
- 4 mars : C.A. Diffusions Pointe-Valaine
- 9 mars : Plénier public
- 10 mars : Atelier Plan d'Action concernant la Politique du Patrimoine
- 11 mars : Commission de sécurité

Monsieur le conseiller Sylvain Morin

- 23 février : Rencontre avec la firme EXP et les responsables du côté administratif de la Ville pour une présentation concernant le Plan directeur des parcs
- 2 mars : Plénier
- 4 mars : C.A. Diffusions Pointe-Valaine
- 9 mars : Plénier public
- 11 mars : Commission finances

Monsieur le conseiller Marc Girard Alleyn

23 février : Plan directeur des parcs + comité ad hoc communications (refonte site Web)

25 février : Hôtel de ville fonctions maire suppléant

2 mars : Plénier

10 mars : Plan action patrimoine

11 mars : Commission finances

Madame la conseillère Isabelle Minier

23 février : Rencontre avec la firme EXP et les responsables du côté administratif de la Ville pour une présentation concernant le Plan directeur des parcs

Rencontre comité ADHOC Communications pour discuter de la refonte du site Internet

24 février : Participation à l'Atelier Plan d'action - Politique du Patrimoine

9 mars : Plénier public

10 mars : Atelier Plan d'Action concernant la Politique du Patrimoine

Formations obligatoires des nouveaux élus en mode Autoapprentissage (en cours). 65 % d'avancement de la formation Comprendre le fonctionnement municipal et le rôle d'élu(e).

Monsieur le conseiller Alexandre Turcotte

18 février : Rencontre comité ADHOC concernant le règlement sur la déontologie

20 février : Première réunion du comité tripartite stratégique de la Pointe-Valaine

23 février : Rencontre avec la firme EXP et les responsables du côté administratif de la Ville pour une présentation concernant le Plan directeur des parcs

2 mars : Plénier

9 mars : Plénier public

10 mars : Atelier Plan d'Action concernant la Politique du Patrimoine

11 mars : Commission de sécurité

Madame la conseillère Natacha Thibault

18 février : Rencontre comité ADHOC concernant le règlement sur la déontologie

23 février : Rencontre avec la firme EXP et les responsables du côté administratif de la Ville pour une présentation concernant le Plan directeur des parcs

25 février : Comité Loisir, culture et communauté

2 mars : Plénier

9 mars : Plénier public

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

M. Stéphane Grignon, point 13.1 de l'ordre du jour - Acceptation des déboursés pour la période du 18 février 2026 au 17 mars 2026, pose une question sur l'ajout de ce point à l'ordre du jour.

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME DANS LA VILLE D'OTTERBURN PARK TENUE LE 17 FÉVRIER 2026

Est déposé le procès-verbal de la séance ordinaire du comité consultatif d'urbanisme dans la Ville d'Ottburn Park tenue le 17 février 2026.

**RÉSOLUTION
2026-03-079**

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 16 FÉVRIER 2026

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Carl Hurtubise, appuyé par monsieur le conseiller Sylvain Morin :

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 16 février 2026, tel que rédigé.

AVIS DE MOTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 447-5 RÉVISANT ET REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 447-4 ADOPTANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX DE LA VILLE D'OTTERBURN PARK

Monsieur le conseiller Sylvain Morin donne avis de motion de la présentation, à une prochaine séance du conseil municipal, du Règlement numéro 447-5 révisant et remplaçant le Règlement numéro 447-4 adoptant le Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de la Ville d'Otterburn Park.

L'objet de ce Règlement est d'apporter des modifications et des précisions au code d'éthique des élus.

Tous les membres du conseil municipal ont reçu une copie du projet de Règlement le 13 mars 2026.

**RÉSOLUTION
2026-03-080**

PRÉSENTATION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 447-5 RÉVISANT ET REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 447-4 ADOPTANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX DE LA VILLE D'OTTERBURN PARK

Monsieur le conseiller Sylvain Morin présente et dépose le projet de Règlement numéro 447-5 révisant et remplaçant le Règlement numéro 447-4 adoptant le Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de la Ville d'Otterburn Park.

L'objet de ce projet de Règlement est d'apporter des modifications et des précisions au code d'éthique des élus.

**RÉSOLUTION
2026-03-081**

ADOPTION DES LETTRES DE MANDAT DES COMITÉS CONSULTATIFS DE LA VILLE D'OTTERBURN PARK POUR L'AN 2026

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a décidé de préparer des lettres de mandat pour l'ensemble des comités consultatifs de la Ville d'Otterburn Park;

CONSIDÉRANT QUE ces lettres de mandat visent à préciser les objectifs généraux que chaque comité consultatif devra poursuivre ainsi que les enjeux prioritaires à traiter dans le cadre de leur mandat;

CONSIDÉRANT QUE ces lettres de mandat s'appliquent uniquement pour l'année 2026;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Alexandre Turcotte, appuyé par madame la conseillère Natacha Thibault :

QUE le conseil municipal adopte les lettres de mandat des comités consultatifs pour l'année 2026;

QUE chaque lettre de mandat soit immédiatement transmise au comité consultatif concerné.

DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL CONCERNANT L'APPLICATION DU RÈGLEMENT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

Est déposé conformément à l'article 573.3.1.2, alinéa 7, de la Loi sur les cités et villes, et ce, au moins une fois l'an lors d'une séance du conseil municipal, le rapport concernant l'application du règlement portant sur la gestion contractuelle.

Ainsi, la trésorière dépose, lors de la présente séance, le rapport annuel 2025 concernant l'application du règlement sur la gestion contractuelle.

**RÉSOLUTION
2026-03-082**

PROJET DE PLANIFICATION DES BESOINS D'ESPACE DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES PATRIOTES - AVIS

CONSIDÉRANT QUE les articles 272.2 et suivants de la Loi sur l'instruction publique (RLRQ, c. I-13.3) prévoient un processus par lequel un centre de services scolaire doit annuellement déterminer ses besoins en matière d'immeubles à acquérir aux fins de construire ou d'agrandir une école ou un centre et, le cas échéant, établir un projet de planification des besoins d'espace;

CONSIDÉRANT QUE ce processus prévoit que le centre de services scolaire doit demander l'avis du conseil des villes et municipalités de son territoire, qui sont en tout ou en partie situés dans un secteur à l'intérieur duquel un immeuble à acquérir doit être situé, afin de construire ou agrandir une école ou un centre de formation;

CONSIDÉRANT QUE le Centre de services scolaire des Patriotes a transmis un tel projet de Planification des besoins d'espace, le 11 février 2026;

CONSIDÉRANT QUE l'article 272.5 de la Loi sur l'instruction publique prévoit que « Le conseil d'une municipalité locale ou d'une municipalité régionale de comté doit, dans les 45 jours suivant la réception du projet de planification des besoins d'espace, transmettre au centre de services scolaire un avis sur celui-ci. »;

CONSIDÉRANT QU'au terme de ce délai de 45 jours, le Centre de services scolaire des Patriotes procédera à l'adoption de sa Planification des besoins d'espace, avec ou sans modification, et qu'il la transmettra, à nouveau, aux villes et municipalités afin que le conseil de chacune d'entre elles l'approuve ou la refuse;

CONSIDÉRANT QUE la Planification des besoins d'espace sera par la suite transmise au ministre de l'Éducation, avec toutes les résolutions reçues des villes et municipalités, afin que ce dernier approuve cette Planification, après consultation du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et de tout autre ministre concerné;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Isabelle Minier, appuyé par monsieur le conseiller Marc Girard Alleyn :

QUE le Conseil donne un avis favorable au sujet du projet de Planification des besoins d'espace du Centre de services scolaire des Patriotes.

DÉPÔT - LISTE D'EMBAUCHE DES EMPLOYÉS SAISONNIERS POUR LA PISCINE ET LE CAMP DE JOUR

Est déposée, par la directrice générale, la liste d'embauche des employés saisonniers pour la piscine et le camp de jour, et ce, conformément au Règlement 441 en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaire.

DÉPÔT DU RAPPORT DE LA MAIRESSE - BRIS D'AQUEDUC RUE MOUNTAINVIEW - CONTRAT POUR CAS DE FORCE MAJEURE

CONSIDÉRANT le rapport de madame la mairesse Mélanie Villeneuve daté du 12 mars 2026 concernant le contrat qu'elle a octroyé, en vertu de l'article 573.2 de la Loi sur les cités et villes, à Excavations Darce inc., pour le prix de 27 965,50 \$, taxes applicables en sus, en raison d'un cas de force majeure dû à un bris d'aqueduc survenu sur la rue Mountainview le 19 février dernier;

CONSIDÉRANT QUE ce contrat a été octroyé à la suite d'une demande de prix effectuée auprès de trois (3) fournisseurs, pour l'achat de pièces de réparation, de la location de machinerie et de la main-d'oeuvre;

QUE ce rapport de la mairesse soit déposé au conseil.

**RÉSOLUTION
2026-03-083**

RENDEZ-VOUS COLLECTIVITÉS VIABLES 2026 : S'ADAPTER – POUR DES COMMUNAUTÉS RÉSILIENTES - ÉVÉNEMENT ORGANISÉ PAR VIVRE EN VILLE ET QUI AURA LIEU LE 18 JUIN 2026

CONSIDÉRANT QUE l'événement "Rendez-vous Collectivités viables 2026 : S'adapter – Pour des communautés résilientes" organisé par Vivre en Ville et qui aura lieu le 18 juin 2026 est destiné notamment aux personnes élues et qu'il vise les personnes qui veulent façonner des solutions collectives pour l'avenir notamment des villes afin de bâtir des milieux de vie sains, durables et résilients;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Marc Girard Alleyn, appuyé par monsieur le conseiller Carl Hurtubise :

QUE la Ville autorise son adhésion à Vivre en Ville et le paiement du coût de cette adhésion de 30 \$ plus les taxes applicables et autorise l'inscription de Madame la conseillère Natacha Thibault à l'événement "Rendez-vous Collectivités viables 2026 I S'adapter – Pour des communautés résilientes" organisé par Vivre en Ville et qui aura lieu le 18 juin 2026 et le paiement des frais de son inscription de 365 \$ plus les taxes applicables;

QUE toutes les autres dépenses inhérentes à la participation de Madame Thibault à cet événement, tel que le transport et les repas, lui soient remboursées sur présentation des pièces justificatives, le cas échéant;

QUE les fonds nécessaires au paiement de cette dépense soient puisés à même les postes budgétaires 02-110-00-346-CONSEIL-CONGRÈS et 02-110-00-494-Conseil-Cotisation & abonnements.

**RÉSOLUTION
2026-03-084**

EMBAUCHE – CHEF DIVISION URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

CONSIDÉRANT QU'un appel de candidatures a dûment été lancé afin d'embaucher un nouveau Chef division urbanisme et développement durable;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction générale dans le rapport RH 2026-07 présenté le 16 mars 2026;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Carl Hurtubise, appuyé par monsieur le conseiller Marc Girard Alleyn :

QUE le conseil municipal autorise l'embauche de madame Marie-Pierre Jetté-Lavallée à compter du 7 avril 2026 au poste de Chef division urbanisme et développement durable;

QUE le traitement et autres conditions de travail soient fixés conformément au rapport RH 2026-07 et à la politique établissant les conditions générales du travail des employés cadres qui lui sont applicables, le cas échéant;

QUE la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la directrice générale et assistante greffière soient et sont autorisés à signer un contrat de travail avec madame Marie-Pierre Jetté-Lavallée conformément à ce qui précède.

DÉPÔT DU RAPPORT D'ACTIVITÉS DE LA TRÉSORIÈRE - LOI SUR LES ÉLECTIONS ET LES RÉFÉRENDUMS DANS LES MUNICIPALITÉS

Est déposé, conformément à l'article 513 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, le rapport des activités portant sur l'application du chapitre XIII (Autorisation et financement des partis politiques municipaux et des candidats indépendants, financement des campagnes à la direction des partis politiques et contrôle des dépenses électorales) de la susdite Loi pour l'exercice financier de l'année 2025.

**RÉSOLUTION
2026-03-085**

DEMANDE DE PIIA POUR LA CONSTRUCTION D'UNE MAISON EN RANGÉE (MODÈLE C DE 6 UNITÉS) - LOT 6 538 120 – 2793, BOULEVARD DORMICOUR (ADRESSE PROJETÉE)

CONSIDÉRANT le dépôt d'une demande d'approbation d'un PIIA en date du 2 février 2026;

CONSIDÉRANT QUE le projet vise la construction d'une maison en rangée (Modèle C de 6 unités);

CONSIDÉRANT les plans de construction réalisés en date du 26 novembre 2025 par Daniel Therrien, technologue en architecture;

CONSIDÉRANT le plan projet d'implantation réalisé par Vital Roy, arpenteur-géomètre, en date du 27 novembre 2025, sous le numéro 63022 de ses minutes;

CONSIDÉRANT QUE ledit projet respecte les objectifs et critères établis au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 435;

CONSIDÉRANT la recommandation numéro CCU-2026-008 du comité consultatif d'urbanisme formulée dans le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 17 février 2026 et dont un extrait est annexé à la présente résolution;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Carl Hurtubise, appuyé par madame la conseillère Natacha Thibault :

QUE le conseil municipal accepte la demande de PIIA pour la construction d'une (1) habitation unifamiliale sur coin de rue pour une (1) habitation en rangée de six (6) bâtiments de deux (2) étages sur le lot 6 538 120.

**RÉSOLUTION
2026-03-086**

DEMANDE DE PIIA POUR LA CONSTRUCTION D'HABITATIONS EN RANGÉE (MODÈLE D DE 4 UNITÉS) - LOTS 6 538 248 ET 6 538 064 – 509, RUE ROSALIE-DESSAULLES ET 590, RUE MARC-JEANNOTTE (ADRESSES PROJETÉES)

CONSIDÉRANT le dépôt d'une demande d'approbation d'un PIIA en date du 2 février 2026;

CONSIDÉRANT QUE le projet vise la construction d'habitations en rangée (Modèle D de 4 unités);

CONSIDÉRANT les plans de construction réalisés en date du 26 janvier 2026 par Daniel Therrien, technologue en architecture;

CONSIDÉRANT les plans projet d'implantation réalisés par Vital Roy, arpenteur-géomètre, en date du 26 novembre 2025, sous les numéros 62977 et 62980 de ses minutes;

CONSIDÉRANT QUE ledit projet respecte les objectifs et critères établis au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 435;

CONSIDÉRANT la recommandation numéro CCU-2026-009 du comité consultatif d'urbanisme formulée dans le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 17 mars 2026 et dont un extrait est annexé à la présente résolution;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Carl Hurtubise, appuyé par monsieur le conseiller Sylvain Morin :

QUE le conseil municipal accepte la demande de PIIA pour la construction d'habitations unifamiliales en rangée sur coin de rue sur les lots 6 538 248 et 6 538 064.

**RÉSOLUTION
2026-03-087**

DEMANDE DE PIIA POUR LA CONSTRUCTION D'UNE HABITATION UNIFAMILIALE AVEC LOGEMENT SUPPLÉMENTAIRE - LOT 6 605 697 – 279, RUE VIGNEAULT (ADRESSE PROJETÉE)

CONSIDÉRANT le dépôt d'une demande d'approbation d'un PIIA en date du 2 mars 2026;

CONSIDÉRANT QUE le projet vise la construction d'une habitation unifamiliale avec logement supplémentaire;

CONSIDÉRANT les plans de construction réalisés en date du 15 janvier 2026 par Gaétan Gagnon, technologue en architecture;

CONSIDÉRANT le plan projet d'implantation réalisé par François Lemay, arpenteur-géomètre, en date du 28 janvier 2026, sous le numéro 12198 de ses minutes;

CONSIDÉRANT QUE ledit projet respecte les objectifs et critères établis au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 435;

CONSIDÉRANT la recommandation numéro CCU-2026-010 du comité consultatif d'urbanisme formulée dans le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 17 février 2026 et dont un extrait est annexé à la présente résolution;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Natacha Thibault, appuyé par madame la conseillère Isabelle Minier :

QUE le conseil municipal accepte la demande de PIIA pour la construction d'une (1) habitation unifamiliale avec logement supplémentaire sur le lot 6 605 697.

**RÉSOLUTION
2026-03-088**

DEMANDE DE PIIA POUR LA CONSTRUCTION D'HABITATIONS UNIFAMILIALES EN RANGÉE (MODÈLE D DE 6 UNITÉS) - LOTS 6 538 045 ET 6 538 256 – 438, RUE ÉTIENNE-GUERTIN ET 541, RUE ROSALIE-DESSAULLES (ADRESSES PROJETÉES)

CONSIDÉRANT le dépôt d'une demande d'approbation d'un PIIA en date du 2 février 2026;

CONSIDÉRANT QUE le projet vise la construction d'habitations unifamiliales en rangée (Modèle D de 6 unités);

CONSIDÉRANT les plans de construction réalisés en date du 26 janvier 2025 par Daniel Therrien, technologue en architecture;

CONSIDÉRANT les plans projet d'implantation réalisés par Vital Roy, arpenteur-géomètre, en date du 26 novembre 2025, sous les numéros 62977 et 62980 de ses minutes;

CONSIDÉRANT QUE ledit projet respecte les objectifs et critères établis au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 435;

CONSIDÉRANT la recommandation numéro CCU-2026-007 du comité consultatif d'urbanisme formulée dans le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 17 février 2026 et dont un extrait est annexé à la présente résolution;

IL EST RÉSOLU À LA MAJORITÉ DES VOIX, tel que proposé par monsieur le conseiller Carl Hurtubise, appuyé par monsieur le conseiller Sylvain Morin :

QUE le conseil municipal accepte la demande de PIIA pour la construction d'habitations unifamiliales en rangée sur coin de rue sur les lots 6 538 045 et 6 538 256.

**RÉSOLUTION
2026-03-089**

NOMINATION AU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME DANS LA VILLE D'OTTERBURN PARK POUR LA PÉRIODE DU 1ER JUIN 2026 AU 31 DÉCEMBRE 2027

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à la nomination d'un membre siégeant au comité consultatif d'urbanisme pour la période du 1er juin 2026 au 31 décembre 2027,

conformément au Règlement numéro 445 constituant un comité consultatif d'urbanisme dans la Ville d'Otterburn Park;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice générale formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 12 mars 2026;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Carl Hurtubise, appuyé par monsieur le conseiller Alexandre Turcotte :

QUE le conseil municipal nomme monsieur Christian Roy à titre de membre-citoyen du comité consultatif d'urbanisme pour la période du 1er juin 2026 au 31 décembre 2027.

**RÉSOLUTION
2026-03-090**

**SERVICES PROFESSIONNELS EN LABORATOIRE, CONTRÔLE DES MATÉRIAUX
ET ENVIRONNEMENT – OCTROI DE CONTRAT**

CONSIDÉRANT la recommandation de la chargée de projet au Service des travaux publics formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 25 février 2026;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Alexandre Turcotte, appuyé par monsieur le conseiller Sylvain Morin :

QUE la Ville octroie le contrat de services professionnels en laboratoire, contrôle des matériaux et environnement, à l'entreprise Groupe ABS inc., pour un montant de 85 731,66 \$, taxes applicables incluses et conformément aux termes et conditions fixés par la Ville;

QUE les fonds nécessaires au paiement de cette dépense soient puisés à même les postes budgétaires :

23-050-07-721 - PROJET PATRIOTE - PROTOCOLE ENTENTE PROMOTEUR PHASE 3

23-050-14-721 - PROLONGEMENT RÉSEAU PLUVIAL - RUE MOUNTAINVIEW (INF02)

23-040-05-721 - PROLONGEMENT TROTTOIRS CHEMIN PATRIOTES ET RÉPARATION (INF06)

23-040-01-721 - RUE DE LA NOUVELLE ÉCOLE - SECTEUR LE PATRIOTE

02-413-00-419 - RÉSEAU AQUEDUC - HONORAIRES PROFESSIONNELS

02-413-00-521 - RÉSEAU AQUEDUC - ENTRETIEN ET RÉPARATIONS.

**RÉSOLUTION
2026-03-091**

**LOCATION D'UN BALAI MÉCANIQUE AVEC OPÉRATEUR – OCTROI DE CONTRAT
AU PLUS BAS SOUMISSIONNAIRE CONFORME**

CONSIDÉRANT QU'un appel d'offres public a été lancé conformément à la Loi dans le cadre d'un contrat de location d'un balai mécanique avec opérateur;

CONSIDÉRANT QU'à la clôture de l'appel d'offres, les soumissions suivantes ont été reçues :

Soumissionnaires	Prix (taxes applicables incluses)
Les Entreprises Myrroy inc.	153 479,61 \$
Entretiens J. R. Villeneuve inc.	161 422,05 \$ (non conforme)

CONSIDÉRANT la recommandation de la chargée de projets au Service des travaux publics formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 24 février 2026;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Sylvain Morin, appuyé par madame la conseillère Isabelle Minier :

QUE la Ville adjuge le contrat de location d'un balai mécanique avec opérateur, à l'entreprise Les Entreprises Myrroy inc., l'unique soumissionnaire conforme, pour un prix de 153 479,61 \$, taxes applicables incluses et selon les conditions et les modalités décrites dans le devis d'appel d'offres public et la soumission de cette entreprise;

QUE les fonds nécessaires au paiement de cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire 02-320-00-516 - VOIRIE - LOCATION D'ÉQUIPEMENTS.

**RÉSOLUTION
2026-03-092**

DISPOSITION DE BIENS – SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT la recommandation formulée par le contremaître dans sa fiche de présentation du 3 mars 2026 adressée aux membres du conseil municipal;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Marc Girard Alley, appuyé par monsieur le conseiller Sylvain Morin :

QUE le conseil municipal autorise le Service des travaux publics à disposer, par enchère publique, de la camionnette Ford F-350 no. de série 1FT8W3A63BEC99530 plaqué FHD3059-1;

QUE le produit de la vente soit affecté au poste budgétaire 01-271-00-000 - Cession d'actifs.

**RÉSOLUTION
2026-03-093**

DEMANDE DE SUBVENTION AU FONDS MUNICIPAL VERT

CONSIDÉRANT le projet d'immobilisation EQU-06 TP visant l'ajout de bornes de recharge pour véhicules électriques municipaux;

CONSIDÉRANT QUE la Fédération canadienne des municipalités offre un programme de financement par l'entremise du Fonds municipal vert visant à soutenir la réalisation d'études pour l'électrification des parcs de véhicules municipaux;

CONSIDÉRANT QUE la réalisation d'une étude permettra notamment d'analyser le potentiel d'électrification de la flotte municipale, d'évaluer les besoins en infrastructures de recharge et de planifier les investissements futurs;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Alexandre Turcotte, appuyé par madame la conseillère Natacha Thibault :

QUE le conseil municipal autorise madame Sophie-Christine Brideau, chargée de projet, à préparer et déposer tous les documents nécessaires pour demander une subvention auprès du Fonds municipal vert de la Fédération canadienne des municipalités dans le cadre du programme Étude : Électrification des parcs de véhicules municipaux;

QUE la Ville s'engage à assumer sa part des coûts admissibles liés à la réalisation de l'étude, conformément aux modalités du programme;

QUE le conseil municipal autorise le chef de division affaires juridiques et greffier ou la directrice générale à signer tout document requis dans le cadre de cette demande.

**RÉSOLUTION
2026-03-094**

**TRAVAUX DE RÉFECTION DE SURFACES SUR LES TROIS TERRAINS DE TENNIS
DU PARC COPPING – OCTROI DE CONTRAT**

CONSIDÉRANT la recommandation de la chargée de projets au Service des travaux publics formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 9 décembre 2025;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Natacha Thibault, appuyé par monsieur le conseiller Carl Hurtubise :

QUE la Ville octroie le contrat de travaux de réfection de surfaces sur les trois terrains de tennis du parc Copping à l'entreprise Advantage Court inc., pour un montant de 74 055,40 \$, taxes applicables incluses et conformément aux termes et conditions fixés par la Ville;

QUE les fonds nécessaires au paiement de cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire Excédent de fonctionnement.

**RÉSOLUTION
2026-03-095**

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – CCIVRR - PARTENARIAT GALA 2026

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière reçue à la Ville par l'organisme CCIVRR-Partenariat Gala 2026;

CONSIDÉRANT QUE la mission de cet organisme à but non lucratif consiste notamment à assurer le développement d'entreprises dynamiques et d'un milieu social fort, notamment en organisant des rencontres d'affaires stimulantes, en offrant de l'accompagnement et des outils aux entreprises et aux organismes, en favorisant la concertation entre les partenaires socioéconomiques et politiques et en menant des interventions concrètes au cœur des enjeux entrepreneuriaux;

CONSIDÉRANT la recommandation du Chef de division du Service du loisir et de la culture formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 2 mars 2026;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Isabelle Minier, appuyé par monsieur le conseiller Carl Hurtubise :

QUE la Ville verse un montant de 800 \$ à l'organisme CCIVRR - Partenariat Gala 2026 à titre d'aide financière;

QUE les fonds nécessaires au paiement de cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire 02-701-20-959 - LOISIRS - AIDE FINANCIÈRE.

**RÉSOLUTION
2026-03-096**

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – INTÉGRATION COMPÉTENCES

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière reçue à la Ville par l'organisme Intégration compétences;

CONSIDÉRANT QUE la mission de cet organisme à but non lucratif consiste notamment à offrir des services personnalisés pour faciliter l'accès à l'emploi, développer les compétences et soutenir l'intégration durable au marché du travail des jeunes et des personnes immigrantes;

CONSIDÉRANT la recommandation du Chef de division du Service du loisir et de la culture formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 2 mars 2026;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Natacha Thibault, appuyé par monsieur le conseiller Marc Girard Alleyn :

QUE la Ville verse un montant de 300 \$ à l'organisme Intégration compétences à titre d'aide financière;

QUE les fonds nécessaires au paiement de cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire 02-701-20-959 - LOISIRS - AIDE FINANCIÈRE.

**RÉSOLUTION
2026-03-097**

ACCEPTATION DES DÉBOURSÉS POUR LA PÉRIODE DU 18 FÉVRIER 2026 AU 17 MARS 2026

CONSIDÉRANT que la Chef de division finances et trésorière soumet le registre des déboursés à l'approbation du conseil municipal;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Marc Girard Alleyn, appuyé par monsieur le conseiller Carl Hurtubise :

D'APPROUVER les déboursés pour la période du 18 février 2026 au 17 mars 2026, tels que ci-après :

Déboursés déjà versés:

Chèques nos 22976 à 23032	318 589,75 \$
Liste des dépôts directs nos 507106 à 507187	701 616,52 \$
Liste des prélèvements nos 8273 à 8316	36 904,05 \$
Paies	234 306,70 \$

Déboursés à venir:

Chèques nos 23033 à 23036	716,50 \$
Liste des dépôts directs nos à 507188 à 507197	10 395,44 \$

TOTAL DES DÉBOURSÉS **1 302 528,96 \$**

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Des personnes ont consigné leur nom au registre pour la deuxième période de questions mis à la disposition des personnes de l'assistance, tel que prescrit par le règlement numéro 475 portant sur la régie interne des séances du conseil municipal. Ces personnes ont posé les questions suivantes :

- **Stéphane Grignon** demande qu'on lui fournisse le coût assumé par la Ville au cours de la dernière année découlant des démissions, des embauches et des mandats octroyés à des entreprises fournissant des services en recrutement de personnel et fournissant des services en ressources humaines.
- **Sophie Gauvreau** pose une question sur la taxe sur les terrains vagues imposée sur son terrain situé au 374, rue Connaught.
- **Maxime Soucy** pose une question sur la taxe sur les terrains vagues imposée sur son terrain situé dans le domaine des Patriotes.
- **Marc Blanchard** demande l'endroit où aura lieu l'événement organisé par Vivre en Ville et demande dans quelles rues passera le balai mécanique.

La mairesse, Madame Mélanie Villeneuve, procède à la lecture de la demande suivante reçue par courriel de **Madame Valéry Cyr** et répond à cette demande :

- Climat de travail - Certains départs d'employés.

RÉSOLUTION
2026-03-098

LEVÉE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT QUE les sujets à l'ordre du jour sont épuisés;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Marc Girard Alleyn, appuyé par monsieur le conseiller Alexandre Turcotte :

QUE la présente séance soit et est levée à 20 h 32.



Madame Mélanie Villeneuve, mairesse



Monsieur Yvan Laberge, greffier